



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


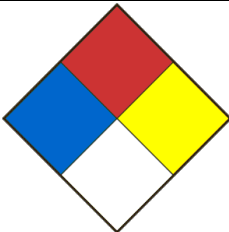
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|--|-------------------------------------|--|---|
| Identification du produit ACIDE TRIFLUOROACÉTIQUE | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique CF ₃ COOH | | Numéro MAT TR-0882; TR-0982; TH-0178 | Masse molaire 114,02 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes TRIFLUOROACETIC ACID, PERFLUOROACETIC ACID, TRIFLUOROETHANOIC ACID, TFA | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence | CANUTEC: 613-996-6666 | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée 2021-08-30 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|---|
| Classification SIMDUT/SGH | Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 |
| Mention d'avertissement | DANGER |
| Mentions de danger (H) | H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. |
| Conseils de prudence (P) | P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P330 Rincer la bouche. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
|  | Santé 3 Inflammabilité 0 Réactivité 1 Spécial |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Acide trifluoroacétique | 76-05-1 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|--|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Principaux symptômes d'une forte exposition: Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré. Toux. Nausée et vomissements. Somnolence. Les effets peuvent être retardés. Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Non |
| Conditions d'allumage | Non-inflammable. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. |
| Produits de combustion dangereux | Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène. |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|---|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. |
|---|---|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Conditions d'entreposage | Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Ne pas entreposer dans un contenant en métal, Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Hygroscopique. |
| Méthode et équipement de manutention | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Assurer une bonne aération. Utiliser une hotte de préférence. Ce produit est corrosif pour les métaux. Embouteiller dans des contenants de verre ou de plastique. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14) |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
|-------------------------|---------|------------------------|-----------------------|---|
| ACIDE TRIFLUOROACÉTIQUE | 76-05-1 | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

| | |
|------------------------------|--|
| Ventilation | Utiliser une hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|--|
| État physique | Liquide. |
| Apparence | Clair et incolore. |
| Odeur | Âcre. |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | 1.0 à 1 g/l à 20 °C. |
| Point de fusion / congélation | -15.4°C |
| Point initial d'ébullition | 72.4°C |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | > 100°C |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Non |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles |
| Tension de vapeur | 107.0 mmHg @ 25°C. |
| Densité de vapeur | 3.9 (Air = 1.0)- |
| Densité | 1.489g/ml à 20°C |
| Solubilité | Miscible avec l'eau, l'alcool, l'acétone et l'éther. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | log Pow: -2.10. |
| Température d'auto-inflammation | Données non disponibles |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | 0.813 cP à 25 °C. |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Réactivité | Produit acide, réagit fortement avec les bases fortes. Réagit fortement avec les métaux. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique. |
| Risque de réactions dangereuses | Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Exposition à de l'air humide ou à de l'eau. Exposition à la lumière. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Éviter la chaleur excessive. |
| Substances incompatibles | Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les agents réducteurs (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les bases, le tétrahydroaluminat de lithium, la chaleur et l'humidité. Amines. Les métaux. Métaux alcalins. Époxydes. Alcools. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. - Fluorure d'hydrogène gazeux. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

ACIDE TRIFLUOROACÉTIQUE

| | |
|--|---|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aiguë : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation sévère et brûlure pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes. |
| - Peau | Irritation sévère et brûlure des tissus, spécialement si la peau est moite ou humide. |
| - Respiration | Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort. |
| - Ingestion | Irritation et brûlure de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Dysphagie, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, méléna, hématurie, sudation, salivation, tremblements, convulsions, stupeur, collapsus respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou oesophagique: L'ingestion cause une enflure grave, une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, troubles nerveux, lésions aux poumons et aux yeux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, larmoiement, confusion, irritabilité, sudation, salivation, tremblements, fatigue, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. Organes cibles: Foie, reins. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - 200-400 mg/kg. DL50 Dermal - Donnée non disponible. |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 inhalation - Rat 10000 mg/m ³ - 4 h. |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - >1000 mg/L - 96 h CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 55 mg/L - 24 h. |
| Persistence et dégradation | Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 127 jr Résultat: 11 % - N'est pas intrinsèquement biodégradable. (OCDE ligne directrice 302A). Résultat: 0 % - Difficilement biodégradable. (OCDE ligne directrice 301D) Remarques: (bibliographie). |
| Potentiel de bioaccumulation | On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow ≤ 4). |
| Mobilité dans le sol | Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau. |
| Autre effets nocifs | Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas jeter les résidus à l'égout. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Numéro UN | 2699 |
| Appellation réglementaire | ACIDE TRIFLUOROACÉTIQUE |
| Classification du TMD | 8 Matières corrosives |
| Groupe d'emballage | I |
| Indice de quantité limitée | OL |
| Indice PIU | 3000 |
| Dispositions particulières | - |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|---|
| SIMDUT CANADA | Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4 |
|---------------|---|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2021-08-30